



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 mai 2014
(OR. en)**

9130/14

CULT 69

NOTE

| | |
|----------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil |
| n° doc. préc.: | 8958/14 CULT 62 |
| Objet: | Relever les défis en matière de politique culturelle dans le contexte du prochain plan de travail du Conseil en faveur de la culture - <i>Débat d'orientation</i> (Débat public, en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence]) |

Après avoir consulté le Comité des affaires culturelles, la présidence a élaboré le document de réflexion ci-joint, qui servira de base au débat d'orientation auquel le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" procédera lors de sa session des 20 et 21 mai 2014.

Relever les défis en matière de politique culturelle dans le contexte du prochain plan de travail du Conseil en faveur de la culture

Document de réflexion de la présidence

À une époque où la définition d'approches de développement durable pour l'avenir est devenue une préoccupation commune et pressante dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques, il est essentiel d'insister sur le rôle que joue la politique culturelle pour répondre à cette préoccupation et ainsi renforcer la capacité de la culture à apporter de nombreux avantages aux sociétés européennes.

I. Les défis en matière de politique culturelle

La culture est l'un des principaux atouts de l'Europe: elle est créatrice de valeurs, d'une identité et d'une citoyenneté, elle peut jouer un rôle décisif pour faire face aux problèmes de cohésion et d'inclusion sociales, elle contribue désormais à la revitalisation des villes et des régions, et elle sert de moteur à un développement économique durable. Pour prendre pleinement en compte les valeurs et le potentiel de la culture en tant que ressource importante pour le développement futur et la cohérence interne de l'Europe, il est nécessaire que les politiques culturelles s'adaptent aux défis actuels et épousent le changement. Voici quelques-uns de ces défis:

1. **Étudier de nouveaux modèles de financement de la culture pour répondre à l'évolution du contexte financier.** Tous les pays européens ayant subi les répercussions de la crise financière et une réduction des budgets publics de la culture, le défi consiste désormais à diversifier les sources de revenus et à explorer de nouvelles possibilités de financement, y compris des systèmes de partenariat innovants combinant des sources publiques (nationales et régionales), privées et européennes, ainsi que des modèles fondés sur un financement collectif, tels que le financement participatif.

2. **Promouvoir l'accès et la participation à la culture, y compris grâce à des moyens numériques.** La nécessité de garantir un accès égal à la culture pour tous les membres de la société, sans aucune discrimination, y compris en touchant des publics non acquis à ce jour, revêt une importance grandissante dans le contexte des stratégies de démocratisation culturelle mises en œuvre dans toute l'Europe. Les outils et plateformes numériques, qui ont modifié la manière dont le contenu culturel et créatif est produit, diffusé et communiqué, peuvent être utilisés non seulement pour toucher de nouveaux publics, mais également pour transformer le public en participants actifs.
3. **Faire face à l'évolution des modèles de gouvernance culturelle.** Outre la promotion d'approches participatives en ce qui concerne la création de contenus culturels et l'intérêt qui leur est porté, l'incitation à participer à la gestion de la culture reste également un défi. Une approche participative nécessite un engagement accru des parties prenantes des sphères publique et privée au niveau local et régional, ainsi qu'une participation renforcée de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles.
4. **Mieux comprendre et évaluer l'incidence de la culture sur la société.** Pour répondre à la demande croissante de politiques fondées sur des données probantes, il est important d'évaluer le potentiel de la culture en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs, ce qui permettra d'établir de manière convaincante la nécessité d'investir dans la culture et, par suite, de mieux justifier un financement public et également d'attirer des investissements privés.
5. **Promouvoir l'importance de la culture dans tous les secteurs d'activités (intégration des questions de culture dans toutes les politiques).** Au cours de ces dernières années, une attention accrue a été portée à l'intégration de la culture dans toutes les politiques, qui va de pair avec la reconnaissance croissante de la nature transversale des politiques culturelles et la nécessité de mieux intégrer les objectifs de la politique culturelle dans d'autres domaines d'action (par exemple, le développement régional, la cohésion sociale, l'éducation, le commerce, les affaires étrangères, l'environnement, le tourisme, la recherche et l'innovation).

Depuis 2002, le Conseil a recouru aux plans de travail en faveur de la culture en tant qu'outils stratégiques à moyen terme pour définir des domaines prioritaires dans lesquels il estime qu'il convient de mener les travaux au niveau des experts. Étant donné que le prochain plan de travail en faveur de la culture sera élaboré d'ici la fin de l'année seulement, le Conseil a l'occasion de réfléchir maintenant aux défis majeurs auxquels la politique culturelle est confrontée aujourd'hui (y compris à ceux qui sont mentionnés ci-dessus) pour les aborder dans le prochain plan de travail.

II. Plan de travail du Conseil en faveur de la culture

L'actuel plan de travail 2011-2014 du Conseil en faveur de la culture¹, qui est fondé sur les objectifs stratégiques exposés dans l'agenda européen de la culture², est un instrument de coopération entre les États membres auquel participent la Commission et la société civile. Il vise à relever les défis et les problèmes culturels de dimension européenne plus efficacement que les États membres ne pourraient le faire seuls.

L'actuel plan de travail s'articule autour de six priorités: a) la diversité culturelle et le dialogue interculturel; b) les industries culturelles et créatives; c) les compétences et la mobilité; d) le patrimoine culturel; e) la culture dans les relations extérieures; et f) les statistiques culturelles.

Pour chacune de ces priorités, des activités spécifiques ont été menées, essentiellement par des groupes de travail recourant à la méthode ouverte de coordination (MOC). Ces groupes sont composés d'experts désignés par des ministères nationaux ou des autorités compétentes qui travaillent sur une base volontaire pour collecter et échanger des informations, recenser des exemples de bonne pratique et élaborer des orientations ou des recommandations pour les travaux futurs.

Dans la perspective de l'élaboration du prochain plan de travail en faveur de la culture pour l'après-2015, l'évaluation du plan actuel a déjà commencé et devrait être achevée en juin 2014.

¹ JO C 325 du 2.12.2010, p. 1.

² Approuvé par le Conseil dans sa résolution du 16 novembre 2007 (JO C 287 du 29.11.2007, p. 1).

Au cours de la présidence grecque, les États membres ont répondu à un questionnaire sur l'évaluation de l'actuel plan de travail, dont les résultats ont été examinés à plusieurs reprises par l'instance préparatoire compétente du Conseil. Les résultats de ce questionnaire révèlent un consensus sur la validité, l'utilité et l'efficacité du plan de travail actuel, la grande majorité des États membres interrogés s'accordant sur l'incidence positive de ce plan sur l'élaboration des politiques culturelles au niveau national comme au niveau de l'UE. En ce qui concerne la pertinence des priorités actuelles pour le futur plan de travail, les trois principaux domaines plébiscités au niveau national ont été le patrimoine culturel, les statistiques culturelles et une culture accessible et inclusive. Toutefois, il importe de noter que de nombreuses délégations ont demandé l'ajout de nouveaux thèmes, afin que les priorités du plan de travail pour la période à venir reflètent les défis actuels et correspondent dans toute la mesure du possible aux évolutions à venir. Les délégations ont également insisté sur le fait que le prochain plan de travail devait être plus ciblé.

III. Débat d'orientation

Compte tenu de ce qui précède, la présidence grecque invite les ministres à participer à un débat qui sera axé sur la question suivante:

Quel est, à votre avis, le principal défi à relever dans le domaine de l'élaboration des politiques culturelles au niveau de l'UE au cours des années à venir et comment le prochain plan de travail du Conseil en faveur de la culture pourrait-il contribuer le plus efficacement à relever ce défi?

Afin que tous les ministres aient la possibilité de contribuer au débat, les interventions seront limitées à **deux minutes** au maximum.

La présidence souhaite que les ministres procèdent à un débat constructif et interactif qui leur permette de formuler quelques idées préliminaires concernant l'orientation stratégique du prochain plan de travail en faveur de la culture. Les idées formulées lors du débat pourraient alors être mises à l'épreuve et examinées au niveau technique, afin de servir de base à l'élaboration du prochain plan de travail du Conseil en faveur de la culture, qui aura lieu sous la future présidence italienne.